

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, le lundi 9 mars 2020, à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire SUPPLÉANT
Monsieur Bernard DUPONT,

Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Martin ST-LAURENT,
Monsieur Marco OUELLET.

Formant quorum sous la présidence du maire SUPPLÉANT.

Monsieur Philippe PICHET, greffier-adjoint et directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2.- Résolution pour adopter les procès-verbaux;

3.- Résolution – adoption des comptes à payer;

4.- Résolution – nomination d'un maire suppléant;

5.- Résolution pour autoriser le paiement des factures à Cain Lamarre;

6.- Résolution pour autoriser le paiement de la facture à AON;

7.- Résolution pour autoriser une demande de dérogation mineure pour un projet d'agrandissement aux installations de Fermont du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Côte-Nord et pour abroger la résolution R19-04-23;

8.- Résolution pour adopter le règlement numéro 456 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et pour abroger le règlement numéro 14 et pour abroger les articles 4.4 et 4.6 du règlement numéro 228;

9.- Résolution pour autoriser une réparation sur le camion pompe du Service des incendies;

10.- Résolution pour autoriser le paiement de la facture à Chemco inc.;

11.- Résolution pour accepter l'avenant A03 pour la réfection des vestiaires de la piscine municipale;

12.- Résolution – Embauche de Monsieur Enrick Girard au poste de contremaître;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

- 13.- Résolution pour autoriser Monsieur Philippe Pichet à déposer une demande d'utilisation du territoire public au nom de la Ville de Fermont au ministère de l'Énergie et des ressources naturelles et à signer les documents y afférents;
- 14.- Résolution pour autoriser Monsieur Philippe Pichet à mandater un notaire pour procéder à la vente des lots 5 966 847, 5 966 684 et 5 966 851 et à signer tous les documents y afférents;
- 15.- Résolution pour autoriser le paiement de la facture à Industrielle Alliance – Groupe financier;
- 16.- Résolution pour adjuger la soumission relative à l'achat de voiliers pour le chalet nautique;
- 17.- Résolution pour autoriser l'achat d'un foyer extérieur personnalisé chez Carol Lake Metal Works;
- 18.- Résolution pour autoriser l'achat de casiers pour la modernisation des vestiaires de l'aréna chez PROlocker;
- 19.- Résolution – Demande de financement au Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS) pour l'achat d'un nouveau module Wibit;
- 20.- Résolution – Demande de financement au Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS) pour l'activité du Triathlon de la relève (3^e édition);

AVIS DE MOTION

AFFAIRES DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 21.- Résolution – fermeture de la séance

R20-03-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R20-03-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R20-03-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 29 février 2020, au montant de **1 184 426,47 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 03-20

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ 1 184 426,47 \$

Paiements internet : 3061 à 3081 **367 514,59 \$**

**Paiements par chèque : 23174 à 23210; 23212 à 23231;
23309 à 23385** **559 149,41 \$**

Chèques de moins de 1 000 \$ **21 067,62 \$**

Chèques de plus de 1 000 \$ **905 596,38 \$**

926 664,00 \$

Dépôts de paies # 05 à 08 **257 762,47 \$**

GRAND TOTAL **1 184 426,47 \$**

Sandra Gagnon, trésorière

R20-03-04

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Danny BOUCHARD soit et est par la présente nommé maire SUPPLÉANT, pour une période de quatre (4) mois, tel que stipulé à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Fermont a autorisé la dérogation mineure pour le bâtiment existant sis sur le lot 5 999 414 dont la marge arrière est de 3,37 mètres au lieu de 4,5 mètres et qu'il y a lieu de demander à nouveau cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne respecte pas les marges latérales totales prescrites et la marge arrière minimale requise par la grille des usages et normes et par la dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent la demande de dérogation mineure de la partie agrandie des installations de Fermont du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Côte-Nord sises sur le lot 5 966 414, dont les marges latérales totales sont de 3,28 mètres au lieu de 5 mètres et une marge arrière de 0,94 mètre au lieu de 4,5 mètres;

QUE cette résolution abroge la résolution **R19-04-23**;

ADOPTÉE

R20-03-08

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 456 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14 ET POUR ABROGER LES ARTICLES 4.4 ET 4.6 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la Conseillère Cindy VIGNOLA, à la séance régulière tenue le 10 février 2020, et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretour, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au règlement;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE le règlement numéro **456 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et pour abroger le règlement numéro 14 et pour abroger les articles 4.4 et 4.6 du règlement numéro 228**, soit et est par la présente adopté;

QUE le Conseil désigne _____ à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au règlement. Cette personne est chargée de l'application du présent règlement.

ADOPTÉE

R20-03-09

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE RÉPARATION SUR LE CAMION POMPE DU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 janvier 2020 le Conseil municipal a autorisé la réparation de la pompe de l'unité 212 (camion pompe) du Service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette réparation, Techno Feu a trouvé d'autres réparations à faire;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise **Techno Feu, à effectuer les réparations, le tout tel que décrit à la soumission, au montant de 5 160,71 \$, taxes incluses;**

ADOPTÉE

R20-03-10

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE À CHEMCO INC.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la Trésorière à payer la facture à **Chemco inc., pour l'achat de chemfloc (alun) et d'acide phosphorique, au montant de 11 069,45 \$, taxes et transport inclus;**

ADOPTÉE

R20-03-11

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'AVENANT A03 POUR LA RÉFECTION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avenant de la firme Sublime Architecture, concernant des modifications au contrat de l'entrepreneur CEVICO;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE le Conseil municipal autorise l'avenant numéro A03 de la firme Sublime Architecture, pour des modifications au contrat de l'entrepreneur CEVICO au montant de **957,80 \$, taxes en sus**;

QUE le Conseil municipal autorise Monsieur Philippe Pichet, directeur général, à signer l'avenant au nom de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

R20-03-12

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR ENRICK GIRARD AU POSTE DE CONTREMAÎTRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître aux Services techniques est vacant depuis le transfert de M. Germain Hovington au Service des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE M. Enrick Girard a réussi le processus de sélection pour le poste de contremaître;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Philippe Pichet, Directeur général, de nommer M. Girard à ce poste;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Enrick Girard soit engagé au poste de contremaître pour la Ville de Fermont, le 16 mars 2020, avec une probation de six (6) mois, le tout suivant les conditions mentionnées dans l'entente des cadres et cadres intermédiaires de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

R20-03-13

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR PHILIPPE PICHET À DÉPOSER UNE DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AU NOM DE LA VILLE DE FERMONT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES ET À SIGNER LES DOCUMENTS Y AFFÉRENTS

CONSIDÉRANT QUE le développement de la rue des Lagopèdes est modifié et que les lots 5 966 847 et 5 966 684 ne sont plus nécessaires à des fins d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 966 847, appartenant à la Ville de Fermont, est assujéti à une restriction au droit de disposer, inscrite comme suit dans l'acte de cession « La présente cession est consentie à des fins municipales de voie publique. Conséquemment, l'immeuble présentement cédé ne pourra être utilisé à d'autres fins, ni être vendu, cédé, donné ou autrement aliéné sans l'autorisation préalable du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, conformément à la *Loi sur les terres du domaine de l'État* et aux règlements qui en découlent »;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 966 684, appartenant à la Ville de Fermont, est assujéti à une utilisation restrictive contenant le libellé suivant « ce terrain ne devra servir qu'à des fins récréatives, communautaires ou autres d'intérêt public »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire lever les dites clauses restrictives afin de pouvoir vendre les terrains;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE la procédure à suivre pour y parvenir est de déposer une demande d'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Philippe Pichet, directeur général, à déposer une demande d'utilisation du territoire public au nom de la Ville de Fermont au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉE

R20-03-14

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR PHILIPPE PICHET À MANDATER UN NOTAIRE POUR PROCÉDER À LA VENTE DES LOTS 5 966 847, 5 966 684 ET 5 966 851 ET À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS Y AFFÉRENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est propriétaire des lots 5 966 847, 5 966 684 et 5 966 851;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'acquisition de ces lots, la Ville avait conclu des promesses de vente avec la minière Cliffs, mais que les ventes n'ont pu être notariées avant leur transfert de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la rue des Lagopèdes est à relocaliser et que les lots 5 966 847 et 5 966 684 ne font plus partie de la future rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire vendre à Minerai de fer Québec les lots 5 966 847, 5 966 684 et 5 966 851;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Philippe Pichet, directeur général, à mandater un notaire pour procéder à la vente des lots 5 966 847, 5 966 684 et 5 966 851 et à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉE

R20-03-15

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE À INDUSTRIELLE ALLIANCE – GROUPE FINANCIER

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE les membres du Conseil autorisent la trésorière à payer la facture suivante à **INDUSTRIELLE ALLIANCE, GROUPE FINANCIER, au montant de 78 295 \$, pour le remboursement des frais de gestion et d'administration du volet antérieur au 31 décembre 2019, suite à la conciliation des montants;**

ADOPTÉE

R20-03-16

RÉSOLUTION POUR ADJUGER LA SOUMISSION RELATIVE À L'ACHAT DE VOILIERS POUR LE CHALET NAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture a demandé des soumissions pour l'achat de voiliers pour le chalet nautique;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la Ville a reçu deux (2) soumissions, soit :

| | |
|-------------------------------|--|
| VOILIERS TOPPER CANADA | 19 219,22 \$, pour trois voiliers, taxes et transport inclus |
| CATA PERFORMANCE INC. | 17 278,44 \$, pour deux voiliers, taxes incluses, mais transport de Granby à Fermont en sus |

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADJUGER la soumission au plus bas soumissionnaire, soit **VOILIERS TOPPER CANADA, au montant de 19 219,22 \$, taxes et transport inclus;**

ADOPTÉE

R20-03-17

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN FOYER EXTÉRIEUR PERSONNALISÉ CHEZ CAROL LAKE METAL WORKS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de Carol Lake Metal Works pour l'achat d'un foyer extérieur personnalisé pour les événements tels que le Taïga Carnaval et la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a accepté de verser une subvention de 7 817,66 \$ lors de sa séance de septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'achat d'un foyer extérieur personnalisé chez **CAROL LAKE METAL WORKS, au montant de 9 772,08 \$, taxes en sus;**

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R20-03-18

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE CASIERS POUR LA
MODERNISATION DES VESTIAIRES DE L'ARÉNA CHEZ PROLOCKER**

CONSIDÉRANT QUE l'achat de casiers est nécessaire pour la modernisation des vestiaires de l'aréna et que cette dépense est prévue au budget de 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de PROlocker pour l'achat de casiers, et que cette entreprise est la seule au Canada à fournir ce produit;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'achat de casiers pour la modernisation des vestiaires de l'aréna chez **PROlocker, au montant de 19 530,00 \$, taxes et transport inclus;**

ADOPTÉE

R20-03-19

**RÉSOLUTION – DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE SOUTIEN AU
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ (FSDCS) POUR
L'ACHAT D'UN NOUVEAU MODULE WIBIT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de financement au Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS), pour l'achat d'un nouveau module Wibit;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent Madame Katherine Talbot Marmen, coordonnatrice aux programmes aquatiques, et Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tous les documents requis pour la demande de financement au **Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS) pour l'achat d'un nouveau module Wibit;**

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Fermont à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit 20 % en argent.

ADOPTÉE

R20-03-20

**RÉSOLUTION – DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE SOUTIEN AU
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ (FSDCS) POUR
L'ACTIVITÉ DU TRIATHLON DE LA RELÈVE (3^E ÉDITION)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de financement au Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS), pour l'activité du Triathlon de la relève (3^e édition);

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE les membres du Conseil autorisent Madame Katherine Talbot Marmen, coordonnatrice aux programmes aquatiques, et Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tous les documents requis pour la demande de financement au **Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS) pour l'activité du Triathlon de la relève (3^e édition)**;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Fermont à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit au moins 20 % en argent et en main-d'œuvre.

ADOPTÉE

R20-03-21

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE

MAIRE SUPPLÉANT

GREFFIER-ADJOINT